

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTÉ-MARITIME ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT CANTON DE LA TREMBLADE COMMUNE D'ÉTAULES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le JEUDI DIX HUIT AVRIL

Présents: 13
En exercice: 17
Votants: 14

le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,

sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 AVRIL 2024

<u>Présents</u>: BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE Josselyne, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents: FOUCHER Nicolas, 7 RENAUDIN Didier, GAGNADRE Josselyne, AUDEBERT Délizia.

Absents ayant donné pouvoir: AUTIN Martine à GAURIVEAUD Jean-Jacques

Secrétaire de séance : MOTARD Daniel

<u>DE 028-2024/04-003 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES</u> DE POLICE – MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION POUR CHEMINEMENT DOUX

Jean ETIENNE indique au conseil municipal que de nombreuses voies sur la commune sont empruntées par les cyclistes mais que ces axes sont souvent étroits. Afin de sécuriser le cheminement des cyclistes sur le territoire communal il est envisagé de mettre en place une signalisation spécifique dénommée Chaucidou. Le coût prévisionnel de la signalisation horizontale est estimé à 10.604,75€ HT.

Afin de mettre en place cette signalisation il propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du département dans le cadre du la répartition 2024 du produit des amendes de police. Cette aide peut être sollicitée à hauteur de 50 % du coût des travaux soit pour un montant de 5.302 €

Considérant que la sécurisation des cyclistes est primordiale, Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,

> SOLLICITE le Département au titre de la répartition 2024 du produit des amendes de police perçu en 2023 à hauteur de 50% du coût estimé des travaux soit pour un montant de 5.302 €

> CHARGE le maire de mener à bien ce dossier

ET L'AUTORISE à signer tout document nécessaire à intervenir pour sa mise en place de ces

aménagements

Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2024
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 29 avril 2024
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRA	NUD .

Hôtel de Ville